

L'ajournement

● (1820)

Le nouveau pénitencier aura des répercussions économiques avantageuses et importantes pour la localité. Selon les prévisions, une bonne partie de l'investissement de 68.2 millions de dollars sera consacrée aux matériaux de construction, aux biens et services achetés sur place. Il est prévu de créer 700 années-emplois entre 1985 et 1988.

[Français]

LA RÉGLEMENTATION—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU GROUPE DE TRAVAIL MIS SUR PIED POUR ANALYSER LES ASPECTS DE LA RÉGLEMENTATION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 16 avril 1986, je demandais à l'honorable ministre responsable de la réglementation (M. Hnatyshyn) de donner des précisions à cette Chambre sur l'évolution de ce dossier.

Comme on le sait, au cours de l'été 1984, notre gouvernement a proposé trois thèmes très importants à la population canadienne.

La réconciliation et la bonne entente entre les provinces faisaient partie de nos priorités et nous avons, à ce jour, réalisé les accords de l'Est, les accords de l'Ouest et jamais, monsieur le Président, c'est un Québécois qui l'affirme, jamais les relations Québec-Ottawa n'ont été aussi bonnes qu'aujourd'hui, comparativement aux deux dernières décennies où les libéraux administraient le pays dans un climat d'hostilité entre Québec et Ottawa.

Nous avons également parlé de la libéralisation des échanges économiques entre notre principal partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique et nous-mêmes.

Nous avons, dans ce domaine, accompli des pas de géant, à tel point que les Américains ont, à tout le moins, même lancé des signes de prudence dans ce processus de libéralisation de nos échanges parce qu'ils ont compris que le gouvernement du Canada était décidé à négocier dans une perspective non équivoque du grand respect des intérêts de la population canadienne.

Nous avons également dit, monsieur le Président, que notre gouvernement allait respecter et s'approcher des entreprises privées, les seuls partenaires valables pour un gouvernement progressiste. Nous désirions les débarrasser des tracasseries administratives, des règlements désuets, des entraves de la bureaucratie.

Le 18 septembre 1984, soit 14 jours après que les Canadiens eurent accepté notre programme électoral, nous annonçons déjà la mise en place du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes. Le 16 novembre 1984, un groupe de Canadiens responsables, sous la présidence de M. Philip Aspinall, tentait de constituer le groupe consultatif du secteur privé. Ce groupe, qui devait lui-même se subdiviser en 19 sous-groupes d'étude, a étudié plus de 1,000 programmes du gouvernement, représentant près de 100 milliards de dollars de dépenses.

Le 11 mars 1986, l'honorable vice-premier ministre du Canada (M. Nielsen) a déposé en cette Chambre le rapport Nielsen, rapport du groupe de travail chargé de l'examen des

programmes. La Chambre a déferé aux divers comités permanents des communes l'appréciation des différentes parties du rapport, pour que ces comités parlementaires fassent, le plus tôt possible, leurs propres recommandations à la Chambre des communes avec la collaboration des députés de tous les partis politiques.

Monsieur le Président, on sait qu'une saine et juste appréciation des programmes et des législations en cours par les différents comités parlementaires pourra permettre de proposer des économies substantielles aux législateurs et aux gestionnaires de l'État.

Les députés des comités permanents devront également prendre en considération les incidences économiques additionnelles et fort significatives qui seront certainement conséquentes au rapport Nielsen, au niveau de la diminution des coûts de revient des services et des produits offerts par les entreprises canadiennes.

Les députés devront prendre en considération que le temps est fini où les groupes de pression, les gouvernements municipaux et les gouvernements provinciaux doivent penser et réglementer dans un contexte local, mini-régional et régional. Maintenant, les législateurs doivent penser dans un contexte national et bien plus souvent dans un contexte mondial. Le fauteuil sous lequel nous sommes assis dans notre résidence peut venir de Suède pendant que nous visionnons nos nouvelles sur un réseau américain devant un téléviseur importé de la Corée du Nord.

Nos députés devront apprécier les diverses législations irritantes entre les provinces, les décrets de la construction, les comités paritaires, le permis de travail applicable à des provinces en particulier. Nous devons réexaminer les lois du travail, les lois du transport, les règlements des différents ministères tels que les Pêcheries, l'Agriculture, l'alimentation, l'Environnement. Nous devons considérer la duplication des obligations des contribuables de faire une déclaration d'impôt au Québec et à Ottawa, lorsque nous pensons à la province de Québec.

Nous devons repenser la considération duplicative des législations, lois et politiques de développement de nos richesses naturelles, les affaires du Nord. Nous devons mettre fin aux programmes bicéphales avec les pays étrangers, à la duplication de l'aide à l'industrie régionale.

Nous devons, monsieur le Président, inciter tous les Canadiens et les Canadiennes à penser que nous vivons tous maintenant dans un contexte mondial. Les manufacturiers ont dû déjà y penser, les législateurs fédéraux et provinciaux doivent maintenant emboîter le pas et les syndicats ne peuvent plus, eux non plus, ignorer cette vérité ponctuelle, universelle et impérative.

● (1825)

[Traduction]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Lévis (M. Fontaine) pour l'intérêt qu'il porte à cette très importante initiative du gouvernement et, en général, aux questions administratives et économiques qui concernent le Québec et le Canada.